

Les abris souterrains à Montréal

Les autorités municipales s'occupent de la question des abris souterrains en cas de bombardement. M. Donat Beaupré, architecte de la ville, a commencé une inspection des édifices que possède la ville en vue de déterminer si les soubassements pourraient servir à cette fin. D'autre part, M. L.-J. Leroux, un des ingénieurs de la ville, a été chargé du même travail quant aux édifices situés à Montréal mais qui ne sont pas la propriété de la ville.

Jusqu'ici on a fait l'inspection de 550 édifices et on en a trouvé environ 100 qui ont des sous-sols où l'on pourrait aménager des abris. On a recommandé que lorsque l'inventaire sera complet, la ville installe des affiches dans la ville pour indiquer quel est l'abri le plus proche et combien de personnes peuvent y être hébergées.

Un rapport complet sera soumis au comité exécutif qui le communiquera au C.P.C. Des mesures seront recommandées pour empêcher que des saboteurs entrent dans les édifices de la ville ou du gouvernement sous prétexte d'y chercher refuge.

Il est possible que l'on recommande certains travaux quant aux édifices dont les fondations ne peuvent pas servir d'abris dans le moment, mais où ce serait possible d'en aménager moyennant l'adaptation voulue.